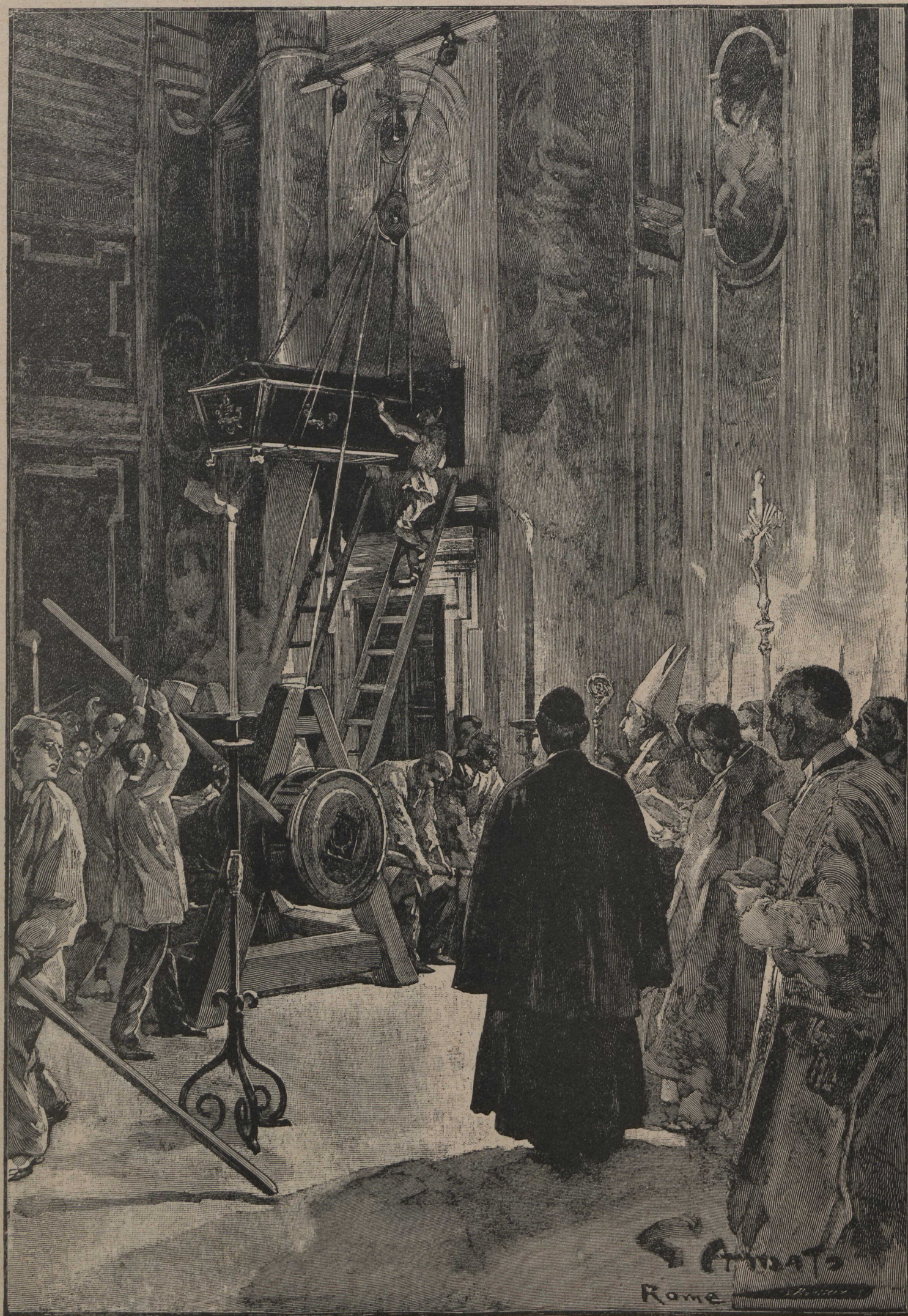




LES FUNÉRAILLES DU PAPE LÉON XIII.—La mise au tombeau provisoire à Saint-Pierre

Le 25 juillet (6e jour après la mort), à neuf heures du soir, le cercueil a été déposé dans le sarcophage, placé au-dessus d'une porte, qui sert de sépulture provisoire aux papes défunts. Le corps de Léon XIII sera transféré plus tard, selon sa volonté, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.